



Refus par l'employeur aux congés d'été

Par **sandrine**, le **17/05/2008 à 18:36**

bonjour, rnrnMon mari a fait sa demande de congés d'été il y a un mois, en proposant 2 dates (3 première semaines août ou 3 dernières semaines août). Nous avons reçu un recommandé refusant ses 2 demandes (refus également pour son collègue qui avait demandé le mois de juillet et qui travail ds le même service). rnNous en déduisant donc que ni mon mari ni son collègue n'auront de congés sur ces 2 mois (juillet et aout). rnrnDe plus ils sont 3 a travailler pr des travaux ponctuels ds le nettoyage, et ces 2 dernières années un seul a toujours bénéficier des vacances en aout.rnrnL'employeur a-t-il le droit de refuser? sachant que nous avons 3 enfants.

Par **Marion2**, le **17/05/2008 à 19:32**

Déjà, il n'y a pas 6 semaines au mois d'Août.rnLe fait d'avoir des enfants ne vous donne aucune priorité pour le choix des dates de vacances.rnQue votre mari regarde son contrat de travail pour voir s'il y a une mention concernant les congés.

Par **asap**, le **17/05/2008 à 19:50**

qui a dit qu'il y avait 6 semaines en Aout? il faut savoir lire, il est question des 3 premières ou des 3 dernières!!!!rnPour en revenir à la question, je pense que hélas, l'employeur peut faire comme bon lui semble.....rnBon courage

Par **Marion2**, le **17/05/2008** à **22:08**

Sandrine a dit que son mari avait posé comme congés, soit les 3 premières semaines d'Août, soit les 3 dernières semaines d'Août